



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 31 / 01 / 2024

Dossier complet le : 04 / 04 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-7614

1 Intitulé du projet

Projet de centrale solaire thermique pour Herbignac Cheese Ingredients (HCI).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EURIASOL

Raison sociale

N° SIRET

9 1 7 6 6 9 3 7 6 0 0 0 2 7

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DEFREVILLE

Prénom(s)

HUGUES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Annexe à l'article R122 2 du CE Catégorie 39.a	Travaux et constructions créant une emprise au sol au sens de l'article R. * 420 1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 10 000 m ² dans un espace autre qu'une zone urbaine lorsqu'un PLU est applicable. Surface totale de capteurs solaire sur le site : 22 140 m ² env.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'une centrale solaire thermique composée d'un champ de capteurs solaires thermiques d'une surface de 22 140 m² env. de capteurs (objet de la présente demande) destinée à alimenter une nouvelle tour de séchage par atomisation sur le site de la Laiterie d'Herbignac. La nouvelle tour de séchage permet de fabriquer du fromage et de sécher les ingrédients secs produits en les mettant en contact avec un flux d'air chaud important (elle a fait l'objet d'un AP Autorisation Environnementale ICPE du 16.05.22 - Voir Annexe 11). La centrale solaire thermique assurera le préchauffage de flux d'air des tours d'atomisation et le préchauffage des eaux de procédés. La centrale solaire sera implantée au sol et composée d'un champ de capteurs solaires thermiques plans vitrés de grandes surfaces installés sur des structures fixes de type pieux battus. Ce champ sera raccordé à une nouvelle cuve de stockage installée sur le site par un réseau de canalisations, et le transfert de chaleur entre ce champ de capteurs et la cuve de stockage sera effectué au moyen d'échangeurs eau/eau à plaques. Enfin, la cuve de stockage sera raccordée au procédé par un réseau de canalisations cheminant en partie en réseau enterré sous voirie et en aérien et le transfert de chaleur au procédé sera effectué au moyen de batteries d'échange eau/air et eau/eau. Les deux circuits seront de type fermé. (Voir Annexe 9).

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet de centrale solaire thermique est destiné à fournir de la chaleur à la Laiterie d'Herbignac, appartenant à la société EURIAL, branche lait d'Agrial, qui fabrique de la fromagerie (mozzarella) et des ingrédients secs (caséine présure et poudres : protéines, sérum, perméats, poudre de lait...). Le projet consiste en l'installation du champ de capteurs solaires thermiques sur un terrain appartenant à Cap Atlantique, classé en zone 2AUe au PLU en vigueur, pour lequel un bail emphytéotique sera contracté entre la SPV EURIASOL et Cap Atlantique. L'objectif est une réduction de l'exposition à la volatilité Energies fossiles et une réduction de l'exposition au coût du CO₂ :

- Electricité : recompression mécanique de vapeur
- Préchauffage à énergie solaire thermique Euriasol
- Vapeur biomasse : chauffage des airs secondaires
- Gaz naturel : chauffage de l'air primaire

L'objectif du projet est de réduire les émissions de CO₂ fossile du site HCl :

- Aujourd'hui le site émet 10 000 t de CO₂ par an.
- Grâce à sa chaudière biomasse et à ses économies d'énergie, le site couvre 63% de ses besoins énergétiques grâce à des énergies renouvelables.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les différentes étapes intervenant dans la construction de la centrale solaire thermique sont décrites ci-après de manière simplifiée :

Sur le terrain de Cap Atlantique (objet de la présente demande) :

- Préparation du terrain
- Pose des fondations des capteurs : pieux battus (ou vissés)
- Installation des capteurs sur leur structure à l'aide d'une grue mobile de taille modeste
- Installation de tuyauteries en réseaux enterrés

Sur le site industriel (hors objet de la présente demande) :

- Installation de la cuve de stockage de 4000 m³ : montage de la cuve grâce à un camion grue et une nacelle élévatrice pour poser l'isolation
- Construction d'un bâtiment de 100 m² qui accueillera les équipements hydrauliques.
- Installation de tuyauteries enterrées sous la voirie existante
- Installation de tuyauteries en aérien sur les racks déjà existants.
- Installation d'échangeurs de chaleur dans les bâtiments existants de la laiterie

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La conduite et le pilotage en temps réel de la régulation des différents équipements de la centrale seront effectués à distance par NEWHEAT.

Les actions d'entretien courantes et de maintenance se répartiront principalement selon les types suivants :

- Maintenance préventive : une visite annuelle aura pour but de contrôler l'ensemble de l'installation ainsi que d'effectuer les points de maintenance préventive. En plus, de cette visite annuelle 2 visites de contrôle plus sommaires seront aussi effectuées durant l'année.
- Maintenance corrective : en fonction des alarmes, mesures d'usure ou de salissure remontées par le système de monitoring ou lors des différentes visites d'inspection.
- En complément de l'équipe présente sur site les jours ouvrés, un dispositif d'astreinte 24h/24 et 7jrs/7 sera mis en place par NEWHEAT.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre de l'article L. 422-2 du code de l'urbanisme le préfet est compétent pour délivrer le permis de construire (...) : "b) Pour les ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie lorsque cette énergie n'est pas destinée, principalement, à une utilisation directe par le demandeur"

Le présent projet ne constitue pas une Installation Classée Pour la Protection de l'Environnement (ICPE) au titre de l'article R.519 du code de l'environnement. Cependant, la cuve de stockage et le local technique seront implantés au sein de la laiterie d'Herbignac, qui est une ICPE. Ainsi, au titre de l'article R.512.33 du code de l'environnement, un porter-à-connaissance sera réalisé expliquant et justifiant les aspects techniques (cuve de stockage d'eau chaude de 5000 m³, vase de recueil, aérothermes de sécurité et local qui contient les équipements techniques) qui se situent au sein de la laiterie d'Herbignac (hors objet de la présente demande).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Site de projet :	6ha
Nombre de capteurs - Nombre de pieux :	1 387 capteurs - 3 014 pieux
Surface totale de capteurs :	22 139 m ²
Hauteur maximum des capteurs par rapport au sol :	inférieure à 3m
Puissance totale du champ solaire thermique - Nombre de MWh annuel fournis	18,4 MW - 11 500 MWh

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU approuvé le 31 mars 2017. Classement en zone 2AUe : « Cette zone est une réserve de terrains vouée à des développements à vocation économique de long terme ».

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La SAS Herbignac Cheese Ingredients (HCI) est une ICPE autorisée par arrêté préfectoral du 23 novembre 2006 ayant fait l'objet d'arrêtés préfectoraux complémentaires le 25 janvier 2010, le 12 mars 2012 (mise à jour du classement administratif au titre de l'ICPE), le 15 octobre 2015 (modification des conditions de rejets en milieu naturel), le 27 novembre 2019, le 31 juillet 2020 (renforcement du traitement des eaux résiduaires et extension du plan d'épandage) et le 16 mai 2022 (création d'une unité de séchage Tour 3) (Annexe 11).

Le présent projet de centrale solaire thermique est destiné à fournir de la chaleur à la Laiterie d'Herbignac.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La canalisation d'eau située entre le champ solaire et la laiterie, suivant le cheminement de la tuyauterie de gaz désaffectée traverse la ZNIEFF n°520616264 Type 1 BOIS DE LA COUR AUX LOUPS : landes humides, landes sèches, bois de pins méditerranéens (cf. Annexes 9 et 10). Le projet est également situé à 700 m de la ZNIEFF I « Marais de Grande Brière » (520006577) et à 900 m de la ZNIEFF II « Marais de Grande Brière, de Donges et du Brivet » (520006578).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé dans le Parc naturel régional n° FR8000009 PNR de Brière (cf. Annexes 9 et 10).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD 774, section longue d'environ 14km qui traverse l'agglomération d'Herbignac, dont la vitesse est limitée à 70km/h aux abords du projet de champ solaire thermique, puis à 50km/h aux abords de la laiterie, figure au PPBE 3ème échéance 2018-2022 approuvé le 17 décembre 2020 de Loire-Atlantique.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de champ solaire thermique n'est pas compris dans une Zone humide protégée par la convention de Ramsar mais est situé à moins de : 1 km de FR7200013 - Marais De Grande Brière Et Du Brivet et 2 km de FR7200016 - Marais Salants De Guérande Et Du Mès. Le PLU d'Herbignac identifie des zones humides sur le site. L'expertise écologique du site a identifié des zones humides au titre du code de l'environnement (cf. Annexes 9 et 10).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de la laiterie est identifié dans la base de données CASIAS (ex-BASIAS) sous la référence PAL4400053. Aucune autre activité n'est recensée à ce titre à moins de 1 km du site. Le site n'est pas identifié dans la base de données des Sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics (ex-BASOL). Aucune autre activité n'est recensée à ce titre à moins de 3,5 km du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est limitrophe du site inscrit de la GRANDE BRIÈRE, à l'Est.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé à moins de 1km des limites du Site Natura 2000 n° FR5212008 - GRANDE BRIÈRE, MARAIS DE DONGES ET DU BRIVET
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : Un seul prélèvement d'eau est réalisé durant la phase de construction pour remplir la cuve de stockage et les circuits hydrauliques. L'eau sera prélevée par le site industriel, dans son forage actuel, dans le respect de son arrêté ICPE.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : Des perturbations sont attendues sur les haies situées au centre du site et au Sud Ouest. Ces haies ne feront néanmoins l'objet d'aucune dégradation ni destruction ; elles seront mises en défens durant la phase travaux et maintenues. Il s'agit d'un effet indirect secondaire, à court terme, et temporaire de l'aménagement du site. Une trouée de 5 m environ dans une haie située au Nord du site, en dehors de la zone de projet, pour assurer le passage d'engins d'exploitation agricole sera compensée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à moins de 1km des limites du Site Natura 2000 n° FR5212008 - GRANDE BRIÈRE, MARAIS DE DONGES ET DU BRIVET. Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrite au FSD du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de champ solaire thermique est classé en zone 2AUE au PLU en vigueur : zone à urbaniser à long terme à vocation économique. L'ouverture à l'urbanisation de la zone est soumise à une modification du PLU. L'usage du sol est actuellement agricole, pour de la monoculture intensive. Le foncier est propriété de Cap Atlantique. Le site n'est pas identifié en tant qu'"espace agricole productif" au titre du document de planification.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le risque incendie inhérent au projet est faible. Le fluide caloporteur circulant dans les capteurs solaires thermiques est constituée d'eau mélangé à du glycol « alimentaire » biodégradable et non inflammable, pour éviter le gel en hiver. Le risque de pollution est inexistant pour le projet. La centrale solaire thermique fonctionne en effet en boucle fermée : elle ne prélève pas d'eau du milieu extérieur et ne génère aucun rejet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau contenue dans la cuve de stockage et le réseau d'eau de distribution sont découplés par un échangeur eau/eau, découplés du circuit d'eau alimentant les procédés du site industriel.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau chaude alimentant les procédés est une eau de qualité supérieure, traitée chimiquement pour éviter tous risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : pour la livraison des matériaux, réalisation des installations, notamment préparation du terrain, pose des fondations des capteurs (marteau hydraulique), installation des capteurs à l'aide d'une grue mobile. Durant la phase d'exploitation : pour les actions d'entretien courant et de maintenance. Maintenance préventive : 1 fois par an + 2 visites de contrôle. Maintenance corrective : en fonction des alertes. Passage sur site à pied. Nettoyage des capteurs à sec.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : pour la réalisation des installations, notamment préparation du terrain, pose des fondations des capteurs : pieux battus à l'aide d'un marteau hydraulique (ou vissés)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(suite) installation des capteurs sur leur structure à l'aide d'une grue mobile de taille modeste. Il s'agit d'un effet à court terme et temporaire de l'aménagement du site.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : pour la réalisation des installations, notamment préparation du terrain, pose des fondations des capteurs : pieux battus à l'aide d'un marteau hydraulique (ou vissés)
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(suite) installation des capteurs sur leur structure à l'aide d'une grue mobile de taille modeste. Il s'agit d'un effet à court terme et temporaire de l'aménagement du site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En cas de fuite de la « boucle solaire », le fluide caloporteur pourra être entièrement vidangé dans un vase de recueil, également appelé « blow-off tank ».
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(suite) Le volume de ce vase est calculé en fonction du volume de fluide caloporteur contenu dans les capteurs et du volume contenu dans la tuyauterie « chaude ».

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : la présence de personnel engendrera des effluents (eaux sanitaires). Des équipements sanitaires sur des surfaces étanches et des WC chimiques seront installées afin d'éviter tout risque d'atteinte des sols et des eaux. Il s'agit d'un effet à court terme et temporaire de l'aménagement du site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La cuve et les équipements techniques seront implantés au sein de la Laiterie d'Herbignac, dans un milieu industriel déjà constitué de bâtiments d'usine et de stockage en plein air. Incidences paysagères : Les parcelles concernées par la centrale solaire thermique seront isolées visuellement par les haies qui seront préservées et créées, notamment au Nord du site, afin d'en favoriser l'intégration paysagère et environnementale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet mènera à l'arrêt des cultures agricoles sur le site, tel que le prévoyait le PLU en vigueur et le portage foncier du développement de cette zone par Cap Atlantique. La Société Newheat propose un projet de covalorisation du site par éco-pâturage, le développement d'un couvert végétal mellifère, etc. Le projet permettra de pérenniser l'outil industriel qui valorise le lait issu de 1000 fermes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le site élargi du projet a fait l'objet d'une expertise écologique entre mai 2022 et juin 2023 (inventaire 4 saisons faune-flore et habitats) ainsi que d'un inventaire des zones humides permettant de caractériser les enjeux du site (Annexe 9). Le projet prévoit de mettre en place des mesures ER + A destinées à améliorer les continuités écologiques et la biodiversité sur le site et dans l'environnement proche du site (Voir détail en Annexe 10) :

ME1 : Choix du site, recherche et absence d'alternative au choix du site

ME2 : Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu environnemental

MR1 : Préservation des sols et de leurs fonctionnalités

MR2 : Adaptation des périmètres, périodes et horaires de chantier aux enjeux de la biodiversité

MR3 : Prévention contre les risques de pollutions accidentelles et gestion des déchets

MR4 : Adaptation du plan de circulation des véhicules et engins de ch

MR5 : Adaptation du plan paysager

MR6 : Gestion de l'éclairage nocturne

MA1 : Confortement des mares et des zones humides

MA2 : Maintien et confortement des haies sur l'ensemble du site

MA3 : Renforcement des haies et de leurs ourlets sur l'ensemble du site

MA4 : Végétalisation des sols et entretien par éco pâturage si possible

MA5 : Remise en état du chemin destiné à la canalisation d'eau (par le tri des terres)

En phase travaux : Toutes les mesures seront prises afin d'éviter/limiter les impacts du projet sur l'environnement, telles que décrites dans les rubriques précédentes, dans le respect des normes en vigueur en matière de ressources, milieux naturels, risques, nuisances, émissions, paysage et cadre de vie (Voir détail en Annexe 10).

Aucun impact résiduel significatif ne nécessite la mise en œuvre de mesures de compensation.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.


Le projet a pour objectif de réduire la dépendance aux énergies fossiles et les émissions de CO₂ de la Laiterie d'Herbignac grâce à l'installation d'un champ solaire thermique. Le site élargi du projet a fait l'objet d'une expertise écologique entre mai 2022 et juin 2023 (inventaire 4 saisons faune-flore et habitats) ainsi que d'un inventaire des zones humides permettant de caractériser les enjeux du site (Annexe 9). Le projet prend en compte et répond à ces enjeux par le biais de mesures destinées à éviter et réduire ses incidences potentielles sur l'environnement, voire contribue à améliorer les continuités écologiques et la biodiversité sur le site et dans l'environnement proche du site (Annexe 10). Le projet ne requiert pas la mise en œuvre de mesures compensatoires. Pour l'ensemble de ces raisons, il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Notice descriptive du projet (parties 4.1 et 4.2)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Rapport de diagnostic écologique (parties 5 et 6)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 : Mesures ERC (parties 6.5 et 7)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 : Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale du 16 mai 2022 (parties 1, 4.1 et 4.7.2)	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DEFREVILLE

Prénom Hugues

Qualité du signataire Président

À Bordeaux

Fait le 2 9 / 0 3 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)